

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VENDREDI 28 JUIN 2024

DG/AL  
Délibération  
n° DG12-280624

Sur convocations envoyées le sept juin deux-mille-vingt-quatre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vingt-huit juin deux-mille-vingt-quatre à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Excusée	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	Excusé
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Présente
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Présente	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	-
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 <sup>ème</sup> Vice-président	Présent	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	-
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	-
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Excusée	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	Excusée
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Excusée	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	Présente
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	Excusée	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	Excusée
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Excusé	BERNOS André, Maire d'AGNOS	Excusé
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	-
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	Présent
JOURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Excusée Pouvoir donné à M. SANZ	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	Excusée
LABAT Marc, Maire d'IGON	Excusé	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	Excusé
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 <sup>ère</sup> Administratrice déléguée	Présente	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	-
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	Excusée
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 <sup>ème</sup> Administrateur délégué	Présent	MORLANNE Christine, Maire d'UZAN	-
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Présent	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	-

Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Excusé Pouvoir donné à M. PATRIARCHE	CASAU BON Jean-Paul, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	Excusé
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée Pouvoir donné à M. OXIBAR	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	Excusé
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Présent	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	-

## COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES

## Représentants des Communes

DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée Pouvoir donné à Mme MAINE	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Excusée Pouvoir donné à Mme ARRIBAS-OLANO	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	Excusé

## Représentants des Établissements publics

JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Excusé
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée

## Représentants du Département

BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée Pouvoir donné à M. AUSSANT	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	Excusée
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	Excusée

Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	13 + 6	Votants	19

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur ; M. SBIHI, Directeur adjoint ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; Mme LASSERENNE, Responsable de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail, Mme DUARTE, Attachée de direction et Mme LABRAK, Assistante de Direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. OXIBAR

## QUESTIONS FINANCIÈRES

### Affectation du résultat

L'affectation suivante est proposée au Conseil d'Administration :

- L'excédent de fonctionnement est de 2 458 181,54 € au compte 002.
- L'excédent d'investissement est de 1 018 090,75 € au compte 001.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil d'Administration

**APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat selon les modalités décrites.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Fait à PAU, le 11 juillet 2024



*Nicolas Patriarche*

**Le Président,  
Nicolas PATRIARCHE**

Maire de Lons  
Conseiller départemental de Lescar,  
Gave et Terres du Pont-Long

**064026**

**SGC PAU**

**Etat des présentations et admissions en non-valeur**

**26000 CENTRE DEP.GESTION FONCT.PUBL.TE**

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 064026  
Budget collectivité : 26000  
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li  
Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

**26000 - CENTRE DEP.GESTION FONCT.PUBL.TE**

**Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux**

Arrêtées à la date du 08/04/2024

Numéro de la liste : 6553030412

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

1,08 Euro(s)

**26000 - CENTRE DEP.GESTION FONCT.PUBL.TE****Synthèse de la présentation en non-valeur**

Arrêtées à la date du 08/04/2024

**Numéro de la liste : 6553030412 - 28 Pièces présentées pour un montant de 1,08**

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne morale de droit public - Inconnue	2	Pièces pour	0,02
	Personne morale de droit public - Collectivité territoriale	26	Pièces pour	1,06
Catégories de produits	cotisations	8	Pièces pour	0,24
	cotisations	20	Pièces pour	0,84
Motifs de présentation	RAR inférieur seuil poursuite	28	Pièces pour	1,08
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	28	Pièces pour	1,08
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2024	3	Pièces pour	0,14
	2023	25	Pièces pour	0,94

## 26000 - CENTRE DEP.GESTION FONCT.PUBL.TE

## Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux

Arrêtées à la date du 08/04/2024

Numéro de la liste : 6553030412

Nature juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Code service	Nom du redevable	Objet pièce	Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Obs
Inconnue	2023	R-10-150	1			CCAS D'ARCANGUES	CO1		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Inconnue	2023	R-10-150	2			CCAS D'ARCANGUES	CO2		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-48-67	2			CCNEB TRANSP SCOL LEM	CO2		0,02	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-50-46	1			CIAS DU LUY DE BEARN	CO1		0,07	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-43-55	1			CIAS DU LUY DE BEARN	CO1		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-31-48	1			CIAS VALLEE OSSAU	CO1		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-34-426	1			CIAS VALLEE OSSAU	CO1		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-38-73	1			CIAS VALLEE OSSAU	CO1		0,02	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2024	R-5-17	2			CIAS VALLEE OSSAU	CO1		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-27-50	2			CIAS VALLEE OSSAU	CO1		0,02	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-27-50	1			CIAS VALLEE OSSAU	CO2		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-18-74	2			CIAS VALLEE OSSAU	CO2		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-18-74	1			CIAS VALLEE OSSAU	CO1		0,02	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-5-70	1			CIAS VALLEE OSSAU	CO1		0,01	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-38-73	2			CIAS VALLEE OSSAU	CO2		0,02	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-47-255	2			CIAS VALLEE OSSAU	CO2		0,02	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-47-255	1			CIAS VALLEE OSSAU	CO1		0,02	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-43-60	1			CIAS VALLEE OSSAU	CO1		0,05	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2024	R-1-137	2			COM COM DU NORD EST B	CO2		0,12	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-41-13	2			COM COM DU NORD EST B	CO2		0,03	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-44-45	1			COM COM DU NORD EST B	CO1		0,10	RAR inférieur seuil poursuite	
Collectivi	2023	R-34-30	2			COM SYND DU HAUT OSSA	CO1		0,42	RAR inférieur seuil poursuite	



**064026**

**SGC PAU**

**Etat des présentations et admissions en non-valeur**

**26000 CENTRE DEP.GESTION FONCT.PUBL.TE**

**Nombre de pages : 4**

**FIN DE DOCUMENT**



## SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél :05-58-98-68-68

Courriel :sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 26000 - CENTRE DEP.GESTION FONCT.PUBL.TE

Numéro de la liste 6553030412

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotés ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 08 avr. 2024

M LE COMPTABLE PUBLIC

Daniel SAINT-PIERRE  
Comptable Public  
Service de Gestion Comptable de Pau

## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1,08 €	
6542	0,00 €	
Total	1,08 €	

A

Le

*( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )*

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.